

LA FERRIERE AUX ETANGS



ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DU  
STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION AU GUE-PLAT  
LE 16 AVRIL 2023

Le Maire de La Ferrière-aux-Étangs,

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
- Vu la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,
- Vu les règlements en vigueur ayant pour objet la conservation des routes et des chemins, la liberté et la sécurité de la circulation,
- Vu l'ordonnance n° 58-1216 du 15/12/1958 relative à la police de la circulation routière,
- Vu le Code de la Route,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ,
- Vu la demande de Monsieur Michel BAZIN, président de l'Association des Greniers,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation dans le centre du Gué-Plat lors du vide greniers qui aura lieu le dimanche **16 avril 2023**.

**ARRETE**

**Article 1** : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits, en agglomération, dans la rue des Tilleuls, rue du Puits jusqu'au carrefour de la rue des Pins, rue des Marronniers, rue des Ecoles, rue de Champsecret dans sa partie comprise entre le carrefour de la rue de la Piscine jusqu'au Maison Soudan, le **dimanche 16 avril 2023** de 4 h à 18 h.

**Article 2**: Le sens interdit rue des Pins sera enlevé, et la rue des Pins sera mise en double sens afin de permettre aux riverains de circuler. La route qui va de l'Impasse du Bois à la Cité de la Haie sera mise en sens unique dans le sens : rue de la Piscine vers la Cité de la Haie.

**Article 3**: La signalisation relative à ces mesures sera apportée par le service technique de la mairie, et mise en place par les organisateurs.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur l'Adjudant de gendarmerie de Messei
- Monsieur le Président de l'Association des Greniers
- Archives de la mairie

Fait à La Ferrière-aux-Étangs, le 8 mars 2023

Le Maire,  
Vincent BEAUMONT,

